



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 12 novembre 2020

Table des matières

<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PROLONGE CERTAINES MESURES D'AIDES COVID-19 POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET ACCORDE DES MOYENS COMPLÉMENTAIRES</u>	<u>3</u>
<u>« UN FUTUR POUR LA CULTURE » : 238 PROJETS SÉLECTIONNÉS</u>	<u>4</u>
<u>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE PROMOTION SOCIALE : _____ LE GOUVERNEMENT ENTÉRINE DES MESURES DE SOUTIEN DIRECT POUR UN MONTANT DE 24 MILLIONS D'EUROS, ET DES MESURES STRUCTURELLES SUR LE LONG TERME.....</u>	<u>5</u>
<u>CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE « GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » AU SEIN DE L'ARES</u>	<u>7</u>
<u>« J'ME BOUGE POUR MON CLUB » : LE VERSEMENT DES 1.000 EUROS PROMIS AUX CLUBS SPORTIFS DÉBUTE AUJOURD'HUI</u>	<u>8</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>9</u>

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prolonge certaines mesures d'aides COVID-19 pour les milieux d'accueil de l'enfance et accorde des moyens complémentaires

Comme d'autres secteurs, les milieux d'accueil de l'enfance, et ses travailleuses et travailleurs sont très fortement touchés par la crise sanitaire que nous traversons. Le déconfinement progressif qui a suivi la première vague s'est accompagné de mesures plus ciblées qu'il apparaît aujourd'hui urgent de réactiver.

En effet, depuis le début du mois d'octobre 2020, le secteur est confronté à de fréquentes fermetures collectives de milieux d'accueil ou de sections en raison d'une contamination ou par manque de personnel. À celles-ci s'ajoutent des absences individuelles d'enfants, pour cause de quarantaine préventive ou d'apparition de symptômes. Or ces absences ne sont, depuis le 31 août 2020, plus compensées par des mesures de soutien financier.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre de l'Enfance, Bénédicte Linard, a dès lors pris aujourd'hui la décision de rendre à nouveau opérantes, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020, les mesures concernant l'adaptation de la participation financière des parents lorsque se présentent des circonstances directement liées à la crise sanitaire (motifs économiques, sanitaires ou organisationnels) et d'intervention compensatoire pour couvrir les pertes financières subies en conséquence par les milieux d'accueil.

Parallèlement, sur proposition du Conseil d'administration de l'ONE, le Gouvernement a autorisé la prolongation et la réactivation d'autres mesures d'aides antérieures. Ainsi, il a été décidé de :

- réactiver, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, des interventions de la cellule de veille pour les cas de fermeture de sections d'accueil liées à l'impossibilité de respecter les normes sanitaires et d'encadrement en lien avec la crise du covid-19. Les autres motifs d'interventions de la cellule de veille pour les milieux d'accueil de l'enfance restent d'actualité jusqu'à la fin de l'année 2020 ;
- prolonger les indemnités spécifiques pour les accueillantes d'enfant conventionnées durant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 ;
- prendre en compte la couverture des frais supplémentaires pour le renforcement des équipes dans les Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE) selon les mêmes modalités que celles qui avaient été prévues lors du confinement, à savoir une majoration de 5% de leur enveloppe de subventionnement pouvant couvrir des frais de personnel ou de fonctionnement liés à la crise sanitaire.

Dans le cadre de l'ajustement de son budget 2020, l'ONE a mobilisé deux millions d'euros complémentaires pour couvrir ces mesures.

« Il nous tient à cœur de soutenir le personnel de l'Enfance, qui veille chaque jour au développement et à l'épanouissement des enfants et qui est en première ligne depuis le début de la crise. En palliant les pertes financières liées à la situation sanitaire, nous permettons aux structures d'accueil de continuer à fonctionner correctement », conclut Bénédicte Linard.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

« Un futur pour la culture » : 238 projets sélectionnés

Dans la perspective du redéploiement de la culture, la Ministre de la Culture Bénédicte Linard avait demandé au désormais « groupe des 52 » de proposer un plan d'action afin de repenser les politiques culturelles suite à la crise.

Parmi les mesures à déployer à très court terme, se trouvaient les appels à projets « Un futur pour la culture ». Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé aujourd'hui la sélection de 238 projets pour un montant de 2.999.953,39 €.

Les moyens dégagés, et désormais attribués, visent à soutenir directement les artistes dans leur processus de création et participent dès lors concrètement à l'essor et au dynamisme culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via des bourses de création ou des projets de résidences.

Cet appel, lancé à la rentrée de septembre avait suscité un grand enthousiasme, et c'est un millier de dossiers qui ont été examinés au cours d'un processus de sélection pluridisciplinaire et transversal mené par l'Administration et par un jury paritaire composé d'externes. Pour rappel, les critères des appels étaient, pour les bourses : le renouvellement des formes, des expressions et des contenus ; la transversalité et l'interdisciplinarité du projet ; la qualité du partenariat artiste(s) et structure de résidence. Concernant les résidences, les critères étaient : la transversalité et à l'interdisciplinarité du projet ; la qualité du partenariat artiste(s) et structure de résidence ; et la crédibilité budgétaire du projet et son adéquation aux objectifs poursuivis par l'appel.

« Je me réjouis du nombre important et de la qualité des projets qui nous ont été présentés. Cela démontre, s'il le fallait, le dynamisme de nos artistes et montre aussi que cet appel répondait à un besoin. Et nous comptons bien que cet appel soit le premier, mais pas le dernier. La culture est notre meilleure alliée pour traverser cette crise. Au-delà des mesures d'urgence et de l'accompagnement du secteur, il est fondamental de soutenir directement les artistes et les processus créatifs, afin de leur permettre de penser, dès aujourd'hui, à ce qu'ils nous présenteront demain », conclut Bénédicte Linard.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

**Enseignement supérieur et de promotion sociale :
Le Gouvernement entérine des mesures de soutien direct pour un montant
de 24 millions d'euros, et des mesures structurelles sur le long terme**

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entériné, via l'adoption du Décret-Programme, plusieurs mesures de soutien pour l'Enseignement supérieur et l'Enseignement de promotion sociale. D'un montant total de 24 millions d'euros, celles-ci sont destinées à aider les établissements et les étudiants dans un contexte de crise sanitaire.

« La crise sanitaire a un impact considérable sur les établissements et sur leurs étudiants. Les mesures adoptées aujourd'hui constituent un ballon d'oxygène pour aider l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale à faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences », souligne d'emblée la Ministre Glatigny.

Voici les différentes mesures contenues dans le Décret Programme :

- **11,8 millions d'euros pour couvrir les frais de fonctionnement Covid-19 des établissements :**

Un financement unique et exceptionnel est alloué aux universités, aux hautes écoles, aux écoles supérieures des arts (9,3 millions d'euros au total) et aux établissements de promotion sociale (2,5 millions d'euros) pour couvrir des frais de fonctionnement qui sont la conséquence directe ou indirecte des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus covid-19. Ces montants viendront s'ajouter au financement déjà alloué structurellement pour leur fonctionnement.

- **10 millions d'euros pour aider les établissements à supporter l'augmentation du nombre d'étudiants considérés finançables :**

Un financement exceptionnel est alloué aux universités, aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts pour aider les établissements à supporter l'augmentation du nombre d'étudiants considérés finançables.

Cette augmentation découle de l'adoption du décret du 17 juillet 2020 par la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui prévoit, entre autres, d'étendre massivement la possibilité pour les étudiants d'être considérés comme finançables lors de l'année académique 2020-2021.

- **2,285 millions d'euros pour renforcer les montants déjà alloués afin de soutenir les étudiants directement impactés par la crise sanitaire :**

Une deuxième enveloppe de 2,285 millions d'euros - identique à celle allouée début avril 2020 - est débloquée par le Gouvernement pour soutenir les étudiants directement impactés par la crise sanitaire via les services sociaux des établissements. Les montants seront repartis aux différents établissements sur base du nombre d'étudiants. Ils peuvent être utilisés pour l'achat de matériel informatique, des aides psychologiques, etc.

Nouveauté importante : les établissements qui comptent jusqu'à 300 étudiants se voient attribuer un montant forfaitaire de 5.000 euros, et les établissements qui comptent jusqu'à 800 étudiants se voient attribuer un montant forfaitaire de 10.000 euros. Ces montants forfaitaires permettront de garantir aux institutions de petite taille de disposer de moyens suffisants pour venir en aide aux étudiants.

À noter également qu'en plus que ces montants, les écoles supérieures des arts bénéficieront d'une aide financière exceptionnelle spécifique de 75.000 euros qui seront répartis entre elles.

« Ces mesures sont importantes pour soutenir les établissements et les étudiants dans des circonstances exceptionnelles. Mais la crise sanitaire a démontré, s'il le fallait encore, la nécessité d'un refinancement structurel de l'enseignement supérieur pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain », ajoute la Ministre Glatigny.

Durant le dernier conclave budgétaire, le Gouvernement a d'ailleurs acté un montant de 20 millions d'euros d'aides structurelles pour l'enseignement supérieur, ce qui constitue d'ores et déjà 85 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur sur l'ensemble de la législature par rapport à la situation en 2019. Pour rappel, l'ambition de la Ministre Glatigny est d'atteindre, d'ici la fin de la législature, un refinancement de 50 millions d'euros par an, afin de permettre aux établissements de faire face au nombre croissant d'étudiants et réussir le virage vers davantage d'enseignement numérique.

« La seule matière première dont nous disposons en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la matière grise de nos étudiants. Investir en eux, c'est investir dans l'avenir de notre société », conclut la Ministre Glatigny.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 (0) 477 67 03 43

Création d'une Commission permanente « Genre en enseignement supérieur » au sein de l'ARES

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny, approuvé la création d'une Commission permanente « Genre en enseignement supérieur » au sein de l'ARES.

Cette Commission, qui rassemblera des représentants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts, aura pour objectif de soutenir les établissements dans leur lutte contre les inégalités et les discriminations entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur.

Elle constituera un espace de discussion privilégié autour de la thématique du genre, et traitera de problématiques transversales, parmi lesquelles :

- Le harcèlement au sein des établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts).
- La formation des professionnels à la détection et l'accompagnement des victimes de violences.
- La réduction des déséquilibres filles/garçons au sein des différentes filières d'enseignement, en particulier les STEM (sciences, technologies, ingénieurs et mathématiques), et le recueil de données statistiques et indicateurs en la matière.

Comme prévu par le Décret Paysage, il reviendra au Conseil d'administration de l'ARES de définir la composition des membres de la Commission sur base de leurs compétences particulières en rapport avec son objet.

Cabinet de Valérie GLATIGNY
Sandrine Lonnoy
Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be
+32 (0) 477 67 03 43

« J’me bouge pour mon club » : le versement des 1.000 euros promis aux clubs sportifs débute aujourd’hui

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé l’arrêté permettant le versement des 1.000 euros promis par la Ministre des Sports aux clubs ayant réussi le défi « J’me bouge pour mon club ». Le versement débutera dès cet après-midi, et le montant parviendra aux clubs dans les prochains jours.

Pour rappel, « J’me bouge pour mon club » constituait une opération de soutien direct à nos clubs sportifs durement impactés par la crise, tout en faisant bouger les citoyens au profit de leur club préféré.

Le principe était simple : les clubs inscrits devaient mobiliser au moins 50 personnes, et parcourir du 15 au 30 août 2020, de manière cumulée, au moins 1.000 km. Les 400 premiers clubs à réaliser ce défi se voyaient récompensés de la somme de 1.000 euros.

L’opération a connu un succès retentissant. 448 clubs ont réussi le défi, parcourant ensemble plus de 25 fois le tour de la terre. Face à un tel élan, la Ministre Glatigny a décidé de débloquer des moyens supplémentaires pour récompenser l’ensemble des clubs ayant relevé avec brio le défi.

La Ministre a d’ores et déjà annoncé que l’opération serait reconduite dès que la situation sanitaire le permettra, dotée cette fois-ci d’un montant de 1.200.000 euros. Ses modalités seront annoncées prochainement.

NOTE AUX RÉDACTIONS

Après plusieurs rappels, 444 clubs sur les 448 ayant réussi le défi « J’me bouge pour mon club » ont fourni à l’administration les coordonnées bancaires nécessaires au paiement. Le montant total de l’enveloppe qui sera versée aux clubs sera donc de 444.000 euros.

Cabinet de Valérie GLATIGNY
Sandrine Lonnoy
Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be
+32 (0) 477 67 03 43

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 (0) 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75